

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : en exercice 11 présents 11 votants 11

date de convocation : 05/09/2019

date de la publication : 12/09/2019

Le Douze Septembre Deux Mil Dix Neuf à Vingt heures Trente, le Conseil Municipal de la commune de DEUXVILLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de son Maire, Monsieur Alain DELARUE.

Présents : J. BELTRAME – S. LENOIR - P. MALGRAS - F. THOUVENIN – F. FALTOT- G. VOLFART – F. BAUDOIN – F. REEB – M. SUTY - M. THOMASSIN

Absente excusée :

Absent non excusé :

M. Jean BELTRAME a été élu secrétaire

Arrêt du projet de révision du POS transformé en PLU.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de révision du POS transformé en PLU. a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente le projet de P.L.U.

Le Conseil Municipal,

- Vu la délibération en date du 19/06/2014 prescrivant la révision du POS et sa transformation en PLU et engageant la concertation complétée par la délibération du 25/02/2016 ;
- VU le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement prévu par l'article L.153.12
- VU la délibération en date du 12/09/2019 tirant le bilan de la concertation dans le cadre de la révision du POS transformé en PLU.
- VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153.12, L.103-2. et R.153.3

- Entendu l'exposé de monsieur le maire ;

- Après examen du projet de P.L.U. et notamment le P.A.D.D., le rapport de présentation, les documents graphiques, le règlement et les annexes ;

Considérant que le projet de révision du POS transformé en P.L.U. est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux personnes qui ont demandé à être consultées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 10 voix pour et une abstention (Martial THOMASSIN)

- Arrête le projet de révision du POS transformé en PLU de la commune de DEUXVILLE tel qu'il est annexé à la présente ;

- précise que le projet de P.L.U. sera communiqué pour avis :

* à l'ensemble des personnes publiques associées à la révision du POS transformé en PLU.

* à la commission départementale Réception au contrôle de légalité le 17/09/2019 à 10:48:06
 forestiers.

* aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale qui en ont effectué la demande.

La présente délibération sera transmise à monsieur le préfet de Meurthe-et-Moselle, accompagnée des dossiers nécessaires à la consultation des services de l'État.

Conformément aux articles R.153.3, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie.

Le projet de PLU arrêté sera tenu à la disposition du public.

POUR EXTRAIT CONFORME
DEUXVILLE,

Le Maire,
A. DELARUE

